

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR13.41PR  
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 335'000.--  
pour l'installation d'une station électrique MT-BT à Bellevue.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé durant une heure le mercredi 15 janvier, de 19h15 à 20h15 en salle 109 au service des énergies. Deux changements sont intervenus. M. Philippe Gruet, 1<sup>er</sup> membre a été remplacé par M. Daniel Cochand. M. Thierry Gaberell a été remplacé par M. Jean-Louis Klaus. Ont siégé Mme Louisa Diaz, MM Stéphane Balet, Michel Dubey, Nunzio Indulsi, Thomas Jenni et Walther Müller. La commission a pu compter sur la présence et les explications de Mme la Municipale Gloria Capt accompagnée de MM. Philippe Gendret et Jean-Marc Sutterlet. Elle remercie ces intervenants.

Le préavis concerne un crédit de Fr.335'000.--, pour un chantier qui ne pose aucun problème au niveau de son acceptation par les membres de la commission. En revanche, comme on peut le deviner entre les lignes à la lecture du préavis, il y a, en rapport avec ce type de préavis, deux sortes de problèmes qui pourraient trouver meilleure solution.

Dans une époque de fort développement de la ville il est et sera fréquent d'être confrontés à des demandes semblables. La densification s'accompagne de nombreux chantiers qui ont besoin d'énergie et après les chantiers il y aura des usagers réclamant eux-aussi de l'énergie. Pour la fournir il faut soit renforcer des stations existantes, soit en créer de nouvelles.

Il y a pratiquement toujours une certaine urgence et les propriétaires et constructeurs doivent faire mieux dans l'anticipation de leurs besoins. Devant cette urgence la procédure actuelle avec son cheminement démocratique apparaît comme lourde.

C'est particulièrement le cas quand il paraît pratiquement impossible qu'une commission en vienne à refuser un équipement puisqu'il s'agit essentiellement d'une question technique et pratique. Convoquer une commission et déplacer les autorités et services intéressés a un coût, et à l'unanimité la commission pense qu'une solution doit être trouvée pour permettre au Service d'avoir une meilleure réactivité. Près des 2/3 de la somme demandée dans ce préavis vont d'ailleurs être rapidement récupérés par le biais des taxes d'introduction. Il est possible de faire des économies d'argent et de temps.

Lors d'un large tour de table les commissaires ont envisagé diverses solutions et ont été unanimes à penser que la création d'une commission inter-partis pourrait permettre de trouver la meilleure solution, dégageant de la marge de manœuvre pour le service qui ne serait plus systématiquement obligé de passer par la voie du préavis.

Conclusions :

A l'unanimité, les membres de la commission recommandent aux conseillers communaux d'accepter les trois articles.

Ils y ajoutent le vœu qu'une réunion inter-partis soit agendée rapidement pour étudier et proposer une solution légale plus rationnelle que celle pratiquée aujourd'hui. Suite à cette réunion les membres du Conseil communal seraient informés de la ou des solutions proposées (enveloppe budgétaire, crédit global, crédit-cadre, crédit urgent ciblé, etc.). Le conseil communal, pour autant qu'il entre dans cette manière de voir, pourrait valider ensuite la solution la plus adéquate.

Yverdon le 24.02.2014

Le 1<sup>er</sup> membre  
Daniel Cochand

